



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politiques communautaires

Question au Gouvernement n° 263

Texte de la question

FLEXICURITÉ

M. le président. La parole est à M. André Schneider, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. André Schneider. Monsieur le ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité, dans le cadre de la stratégie de Lisbonne, l'Union européenne s'est fixé pour objectif d'atteindre un taux d'emploi de 70 % d'ici à l'année 2010. En France, le Président de la République a fait de la modernisation du marché du travail une priorité, en vue d'atteindre le plein-emploi avant la fin du quinquennat.

M. Jacques Desallangre. Ah oui ?

M. André Schneider. Sur le plan européen, sous l'impulsion de la Commission, les États membres ont adopté, le 5 décembre dernier, huit principes communs de flexicurité.

Monsieur le ministre, je souhaite connaître votre point de vue sur la démarche européenne en matière de flexicurité et sur la manière dont elle peut s'articuler avec les projets du Gouvernement. Quelle sera la portée de ces principes communs en France et en Europe ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire. - " Allô ! Allô ! " sur les bancs du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche et du groupe de la Gauche démocrate et républicaine.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité.

M. Xavier Bertrand, *ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité*. Monsieur le député, la flexicurité - que nous appelons bien souvent, en France, la " flexisécurité " - est un besoin pour l'Europe ; c'est en particulier un besoin pour l'Europe sociale et, vous l'avez indiqué, le 5 décembre dernier, l'ensemble des pays membres de l'Union européenne se sont mis d'accord pour que nous puissions mettre en place une mission liée à la pédagogie sur la flexicurité.

Cette démarche européenne est issue d'une proposition française faite cet été et aménagée en concertation avec la Commission, les États membres, mais aussi et surtout avec les partenaires sociaux. Cet été, à Séville, le congrès de la Confédération européenne des syndicats a repris le thème de la flexicurité, ce qui montre bien que les esprits ont évolué.

Il s'agit d'instaurer de nouveaux équilibres dans les entreprises, impliquant des sécurités et pour les employeurs et pour les salariés. J'insiste sur ce point : la flexicurité qui nous intéresse en France apporte des avancées pour les uns et pour les autres, et non pour les uns au détriment des autres. Autrement dit, si les entreprises ont besoin d'une certaine souplesse, les salariés doivent pouvoir jouir de garanties nouvelles.

Concrètement, il s'agit de permettre à un salarié qui quitte son emploi ou qui le perd de garder le bénéfice, pendant un certain temps, de la mutuelle qu'il avait pour lui et pour sa famille, de recevoir une formation plus large, voire d'une indemnisation renforcée. C'est la seule condition pour que nous puissions avancer ; c'est à cette seule condition que la France a décidé de s'engager dans cette voie.

Le débat au plan européen se pose dans les mêmes termes qu'au niveau national, ainsi que l'a rappelé le Premier ministre, notamment en ce qui concerne la modernisation du marché du travail, dossier sur lequel sont engagés les partenaires sociaux. Si nous réussissons, nous pourrions montrer ce que cela peut apporter aux travailleurs en Europe. Eh bien, non seulement l'Europe sociale sera synonyme de croissance, mais, surtout, l'Europe sociale redonnera confiance. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

Données clés

Auteur : [M. André Schneider](#)

Circonscription : Bas-Rhin (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 263

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Travail, relations sociales et solidarité

Ministère attributaire : Travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 décembre 2007

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 19 décembre 2007